

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 079-200041317-20211213-C__60_12_2021-DE

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 06 décembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 13 décembre 2021

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - PRÊT À TAUX 0% DE LA CAN : SIGNATURE D'AVENANTS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES PARTENAIRES DU DISPOSITIF POUR 2022

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Yvonne VACKER, Christelle CHASSAGNE à Nicolas VIDEAU, Alain CHAUFFIER à Claude BOISSON, Thibault HEBRARD à Valérie BELY-VOLLAND, Christine HYPEAU à Rose-Marie NIETO, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Gérard LEFEVRE à François GUYON, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Nicolas ROBIN à Anne-Lydie LARRIBAU, Johann SPITZ à Sophia MARC, Mélina TACHE à Lydia ZANATTA.

Titulaire absent suppléé :

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

Titulaires absents :

Annick BAMBERGER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Michel PAILLEY.

Titulaire absent excusé :

Jean-Michel BEAUDIC

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : François GUYON

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - PRÊT À TAUX 0% DE LA CAN : SIGNATURE D'AVENANTS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES PARTENAIRES DU DISPOSITIF POUR 2022

Monsieur **Christian BREMAUD**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données entré en vigueur le 25 mai 2018,

Vu la délibération du 18 octobre 2010 relative à l'adoption du PLH communautaire pour la période 2010-2015, et celle du 21 octobre 2013 relative à la mise en œuvre des préconisations issues de l'évaluation du PLH communautaire pour la période 2010-2015,

Vu les délibérations du 16 décembre 2013 et 19 mai 2014 relatives à la mise en œuvre de la fiche action 4 du PLH communautaire pour la période 2010-2015 concernant la primo-accession à la propriété sur le territoire de la CAN,

Vu la délibération du 15 décembre 2014 relative à l'évolution du dispositif d'accession à la propriété par la modification de certains de ses critères d'éligibilité,

Vu la délibération du 16 novembre 2015 relative à l'adoption du PLH communautaire pour la période 2016-2021,

Vu les délibérations du 25 janvier 2016, 30 mai 2016 et 8 avril 2019 relatives à l'évolution du dispositif d'accession à la propriété par la modification d'autres critères d'éligibilité,

Vu la délibération du 17 juillet 2019 approuvant les ajustements des modalités d'instruction des prêts d'accession à la propriété,

Vu la délibération du 16 décembre 2019 approuvant l'évaluation à mi-parcours du PLH 2016-2021, et les propositions d'évolutions du programme d'actions,

Vu la délibération du 16 décembre 2019 approuvant les évolutions du dispositif relatif à l'accession à la propriété,

Considérant que le PLH actuel se termine le 31 décembre 2021, et dans l'attente de l'approbation/validation par délibération du Conseil d'Agglomération du nouveau PLH pour la période 2022-2027,

Afin de développer une offre permettant pour la première fois aux ménages aux revenus modestes de faire construire dans un lotissement privé ou communal « labellisé », d'acheter un logement ancien ou un logement HLM, la CAN propose un Prêt à taux 0 % (sans intérêt pour le bénéficiaire/primo-accédant à la propriété) accordé par les établissements bancaires prêteurs, compris entre 10 000 € et 30 000 € maximum (selon les cas), remboursable sur 15 ans.

Suite à l'évaluation à mi-parcours du PLH en 2019, l'état d'avancement de cette action est la suivante :

Objectif PLH	Prêts accordés au 27/09/2021	Prêts disponibles au 27/09/2021	Bonifications accordées au 27/09/2021	Enveloppe restante (pour 2020 et 2021)
190	60	130	115 200 €	376 800 €

Afin de poursuivre l'instruction des nouvelles demandes de Prêts à taux 0 % à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'à l'approbation du PLH 2022-2027, il est proposé de signer un avenant avec chaque établissement bancaire partenaire du dispositif pour reconduire dans les mêmes conditions les dispositions contractuelles entre les parties, avant la signature de nouvelles Conventions partenariales individuelles pour la mise en œuvre de l'action du nouveau PLH relative au développement de la primo-accession à la propriété sur le territoire communautaire.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer un avenant avec chaque établissement bancaire partenaire du dispositif jusqu'à l'approbation du PLH 2022-2027,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les documents relatifs au bon déroulement et à l'animation de ce dispositif.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Christian BREMAUD

Vice-Président Délégué